

## Réunion du Conseil Municipal

### COMPTE-RENDU

*Séance du*

*Vendredi 12 Octobre 2018 – 20h00*

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2018

20h00

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 Septembre 2018

1 – Eglise Ste Marie : Convention avec le CIT, plan de financement prévisionnel

2 – Dessins de M. Arthus

3- Subvention Défibrillateur

4- Devis Abribus

5- Ordures ménagères

6- Hameau du Rozier : devis photographies aériennes

7- Questions diverses

L'an deux mille dix huit, le 12 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 5 octobre 2018.

**Présents** : Madame LATAPIE Martine, Messieurs LATREMOLIERE Eric, BOSC Didier, BOUTARIC Bernard, LEVEAU Daniel et LATAPIE Michel.

**Absentes excusées** : Mesdames CARRIE Sylvie, CERLES Sylvie et FAU-RATTIER Sylvie donne pouvoir à Madame LATAPIE Martine.

**Absente** : Madame NOEL Delphine

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 7 septembre soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant que l'entreprise DAUDE chargée des travaux de voirie n'a de nouveau pas respecté ses engagements à savoir, intervenir début septembre. Une discussion avec la commune de St Santin-de-Maurs va être menée afin de trouver une solution.

#### **1- EGLISE SAINTE MARIE**

Dans le cadre des travaux de sécurisation de l'église Ste Marie, Monsieur le maire soumet au conseil la convention pour mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) établie par Cantal Ingénierie et Territoire (C.I.T) sous la dénomination « Restauration des toitures et la mise en

sécurité de la tribune de l'Eglise Ste Marie ». Le montant de la prestation s'élève à 2006.70€ HT, soit 2408.04€ TTC.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la convention qui comporte une phase d'assistance à la consultation de la maîtrise d'œuvre et une phase d'accompagnement pendant le déroulement des études et des prestations de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le maire présente au conseil le plan de financement prévisionnel établi par le CIT en précisant qu'il convient cependant de rester prudent quant à la part qui resterait à la charge de la commune.

#### **Dépenses (HT)**

- Travaux	120 000.00
- Maitrise d'œuvre	14 400.00
-CSPS	1 500.00
- Assistance à Maitrise d'ouvrage	2000.00
- Divers	4 000.00

**TOTAL € HT**            **144 400.00**  
TVA                        28 880.00  
Total € TTC            173 280.00

#### **Recettes (HT)**

- Subvention Etat (DRAC) 25%	36 100.00
- Subvention Département 20%	28 880.00
- Subvention Région 30%	43 320.00
- Fonds propres            25%	36 100.00

**TOTAL € HT**            **144 400.00**  
TVA                        28 880.00  
Total € TTC            173 280.00

Le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Monsieur le maire à entreprendre l'ensemble des démarches de recherche d'aides publiques selon les termes énoncés ci-dessus.

Monsieur le maire explique que la procédure de consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée et précise que la date de remise des offres a été fixée au Mardi 30 octobre 2018.

### **2 - DESSINS DE M. ARTHUS**

Monsieur le maire expose la démarche entreprise au sein de la commission culture visant à élaborer une reconstitution imagée du château de Montmurat à partir des données d'archives et notamment du cadastre. Il explique avoir rencontré M. Arthus, un dessinateur professionnel à qui il a confié le soin de réaliser une série d'esquisses et un devis qui lui seront présentés mercredi 16 octobre 2018.

### **3 - SUBVENTION DEFIBRILLATEUR**

Monsieur le maire explique au conseil que les établissements recevant du public (ERP) sont tenus de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe et d'en assurer la maintenance (loi n°2018-527 du 28 juin 2018).

Monsieur le maire soumet au conseil un devis établi par la société AQUICARDIA comprenant un défibrillateur et l'ensemble des accessoires de protection et de signalisation, son installation, sa maintenance pour un an ainsi qu'une information grand public par un formateur habilité pour un montant global de 2 710.23 € HT, soit 3 252.28€ TTC.

Monsieur le maire explique au conseil que la Fondation CPN Assurances apporte son soutien sous la forme d'une subvention à hauteur de 50% du coût du défibrillateur et du programme d'information

et de sensibilisation et propose au conseil de déposer un dossier de candidature selon le plan de financement suivant :

#### **Dépenses HT**

- Défibrillateur  
- Programme d'information  
Et de sensibilisation

**TOTAL HT**

1 349.10 €

250.00€

**1599.10€**

#### **Recettes HT**

- Fondation CNP

- Fonds propres

**TOTAL HT**

799.55€

799.55€

**1599.10€**

Le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur de l'acquisition d'un défibrillateur, de son installation et de sa maintenance selon les termes du devis présenté et autorise Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de la fondation CPN Assurance.

#### **4 - ABRIBUS**

Eu égard au nombre de collégiens attendant le bus au lieu-dit Bos Bas et aux demandes exprimées par les parents d'élèves, Monsieur le maire propose au conseil l'installation d'un abribus.

Après comparaison des prix, Monsieur le maire soumet au conseil un devis établi par la SAS EVOLUTION BOIS (Mauris) pour un montant de 2 147.90 € HT, soit 2 577.48€ TTC comprenant la fabrication, la conception et la livraison d'une structure en KIT Abribus sur mesure autoporté couvert de 3 mètres sur 2 mètres et d'un banc.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité en faveur du devis établi par la SAS EVOLUTION BOIS pour un montant de 2 147.90€ HT, soit 2 577.48 €.

#### **5- ORDURES MENAGERES**

Monsieur le maire explique au conseil que nombre d'administrés se sont plaints non seulement du montant de la redevance pour le ramassage et le traitement des déchets 2018 qui a fortement augmentée mais aussi de la date tardive de l'envoi des avis de somme à payer. Conscient de la situation, le Président de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne a expliqué à Monsieur le maire qu'en 2019 une meilleure communication sera faite à ce sujet.

#### **6 -HAMEAU DU ROZIER**

Monsieur le maire dresse un compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2018 au cours de laquelle furent présentées les premières esquisses d'aménagement par l'équipe d'architecte-paysagiste retenue (METAFORE/GUIVARC'H). Les deux planches mettent en évidence des parcelles de 700 à 800 m2 en moyenne et une maison « modèle » de type bioclimatique en insistant sur le fait que chacun pourra concevoir la maison qu'il souhaite à condition de respecter le cahier des charges, notamment en terme de vis-à-vis. Il précise que l'ensemble des membres présents (CAUE, DDT, architecte et paysagiste conseil de la préfecture) furent très satisfaits du projet qui s'inscrit dans une démarche d'économie du fait de la faible importance de la voirie et de respect de l'environnement et du patrimoine.

Monsieur le maire précise que la prochaine réunion qui aura lieu le 24 octobre 2018 en présence du géomètre sera axée sur les réseaux.

Monsieur le maire explique également avoir contacté LOGISENS afin d'entamer une discussion sur d'éventuels investissements au sein du Hameau de Rozier, eu égard au projet de rachat de la maison actuellement en location par la famille ROQUES.

Enfin, Monsieur le maire explique avoir contacté un photographe professionnel pour la réalisation de clichés aériens réalisés par drone pour un montant de 400€ TTC. Cette première phase d'enregistrements, de type plutôt cadastrale, pourrait-être suivie par la réalisation d'un montage vidéo permettant aux futurs acquéreurs une meilleure immersion au sein de chaque parcelle.

## **7 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire explique qu'un panneau signalant la tranche d'âge pour la bascule et le tourniquet de l'aire de jeux va être commandé et qu'il sera complété par un visuel rappelant l'interdiction des déjections canines.

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une réunion publique d'information concernant le PLUi aura lieu le Mardi 16 octobre à 20h à la maison des services de Maurs. Il rappelle qu'une enquête publique va être ouverte, qu'un registre sera disponible en mairie afin de faire remonter toutes les remarques et qu'il convient de sensibiliser au maximum la population à ce sujet.

Enfin, Monsieur le maire fait lecture d'un courrier déposé par Mme FAU-RATTIER faisant part d'une proposition d'animation « danses traditionnelles » chaque 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 21h à 23h et demandant les conditions de mise à disposition de la salle polyvalente. Après discussion, le conseil décide à l'unanimité d'appliquer la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente sous condition qu'elle soit organisée par une association communale.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 22h30.

Le maire